Nations Unies S/2017/282



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 avril 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 4 avril 2017, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Je me réfère au paragraphe 13 de la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, dans lequel ce dernier m'a prié d'établir, dans un délai de 90 jours après l'adoption de ladite résolution, un rapport énonçant un plan détaillé de consolidation de la paix, qui définisse le rôle du système des Nations Unies et des autres partenaires compétents à l'appui de la transition au Libéria. Le Conseil a également souligné, à cet égard, le rôle majeur joué en matière d'organisation par la Commission de consolidation de la paix en ce qui concerne l'établissement de ce plan.

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint le plan susmentionné, accompagné d'une lettre d'envoi datée du 20 mars 2017, émanant de Marjon Vashti Kamara, Ministre des affaires étrangères du Libéria et de Farid Zarif, mon Représentant spécial pour le Libéria et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL).

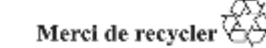
Ce plan est le fruit d'intenses consultations dirigées par la MINUL, en étroite coordination avec le Gouvernement libérien et les partenaires internationaux, ainsi qu'avec les partis politiques et les organisations de la société civile du Libéria. Compte tenu de la large prise en main du plan au niveau national, il est certain que les parties prenantes resteront engagées à le mettre en œuvre lorsqu'un nouveau gouvernement prendra le pouvoir, suite aux élections législatives d'octobre 2017.

Le plan tient pleinement compte des priorités de consolidation de la paix au Libéria énoncées dans un document qui lui est annexé, ainsi que dans le Programme pour la transformation, la déclaration d'engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria, émise le 19 avril 2016 par le Gouvernement libérien et la Commission de consolidation de la paix, et dans d'autres cadres analogues.

Il comprend un calendrier de la transition dans le pays. La phase I, qui s'achèvera en mars 2018, consiste à prendre des mesures concrètes pour mener à bien le mandat de la Mission avant cette date. Durant la phase II, qui commencera en avril 2018, les priorités de consolidation de la paix à plus long terme seront intégrées dans les cadres de développement afin d'appuyer l'action nationale menée pour atténuer et prévenir les conflits. Le plan a été établi sur la base des conclusions initiales de l'état des lieux des capacités qui est en train d'être fait pour l'équipe de pays des Nations Unies, selon lesquelles le départ de la MINUL réduira les capacités techniques dont disposera l'équipe pour contribuer à la consolidation de la

17-03986 (F) 100417 100417







paix et à la prévention des conflits. À cet égard, j'encourage le Conseil de sécurité à examiner les propositions formulées dans le plan de consolidation de la paix pour promouvoir le processus de paix au Libéria.

Le plan a été élaboré à la faveur d'une coopération tripartite entre l'ONU, la Banque mondiale et l'Union européenne, ainsi que de consultations approfondies avec la Commission de consolidation de la paix.

Il convient de souligner qu'il contient des dispositions particulières relatives à l'appui qu'apporteront la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Banque mondiale. Nous nous réjouissons également de la participation active d'autres organisations régionales et sous-régionales, dont l'Union africaine.

Le plan représente une nouvelle étape importante dans la transition au Libéria; je félicite le Gouvernement libérien, la MINUL et les autres partenaires pour leurs efforts remarquables. Le plan constitue un cadre de coopération solide entre l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble en soutien au Gouvernement libérien et aux autres acteurs nationaux. Si sa mise en œuvre est un succès, il pourrait être un modèle à utiliser dans d'autres situations d'après conflit.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**

Annexe

Lettre datée du 20 mars 2017, adressée au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix par la Ministre des affaires étrangères du Libéria et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria

Veuillez trouver ci-joint le texte définitif du plan de consolidation de la paix au Libéria qui a été élaboré en application de la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité. Établi en étroite consultation avec les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux, le plan a été approuvé sans réserve par le Gouvernement libérien.

Il est le fruit d'un long processus consultatif mené par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et le Bureau libérien pour la consolidation de la paix. La constitution du Groupe de référence, composé de hauts représentants de ministères et d'autres organes et commissions gouvernementaux, du Conseil national des organisations de la société civile du Libéria, de la MINUL, de l'équipe de pays des Nations Unies et des donateurs, a été une composante centrale du processus consultatif. Le Groupe de référence a piloté la définition des priorités en matière de consolidation de la paix qui sont présentées dans le plan, en s'appuyant sur le Programme pour la transformation, la déclaration d'engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria et d'autres cadres de consolidation de la paix. Des consultations avec des acteurs bilatéraux et multilatéraux ont permis de déterminer plus précisément les domaines dans lesquels il faudra poursuivre les activités d'assistance à l'appui des priorités nationales de consolidation de la paix, ce qui a également été pris en compte dans le plan. Enfin, tous les partis politiques et organisations de la société civile enregistrés ont été longuement consultés pour faire en sorte qu'ils soient engagés à appliquer le plan collectivement et de façon continue. Par conséquent, on s'attend à ce que le nouveau Gouvernement, qui prendra ses fonctions en janvier 2018, soit favorable à la poursuite de l'application du plan.

En février dernier, une équipe composée de représentants de l'ONU, de la Banque mondiale et de l'Union européenne a été envoyée par le Siège à Monrovia pour contribuer à la rédaction du plan. Elle a aidé à identifier les problèmes et à définir le cadre et la structure du plan.

Nous sommes convaincus que ce plan permettra d'établir un solide cadre de collaboration entre, d'une part, le Gouvernement et les acteurs nationaux et, d'autre part, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble, en vue de pérenniser la paix au Libéria. Nous espérons qu'il servira d'exemple pour d'autres sociétés sortant de conflits, partout dans le monde.

La Ministre des affaires étrangères
de la République du Libéria
(*Signé*) Marjon V. **Kamara**

Le Secrétaire général adjoint,
Chef de la MINUL
(*Signé*) Farid **Zarif**

Pérenniser la paix et assurer le développement plan de consolidation de la paix au Libéria

Document final

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2333 (2016), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'établir, dans un délai de 90 jours après l'adoption de ladite résolution, un plan détaillé de consolidation de la paix, qui définisse le rôle du système des Nations Unies et des autres partenaires compétents, notamment les acteurs multilatéraux et bilatéraux, à l'appui de la transition au Libéria. En réponse à la demande du Conseil, les organismes des Nations Unies au Libéria et le Gouvernement libérien ont élaboré conjointement le présent plan de consolidation de la paix, en collaboration avec les parties prenantes nationales et internationales. Pour pérenniser la paix, les parties prenantes nationales doivent partager une vision commune de la société, qui conçoive la consolidation de la paix comme une responsabilité partagée de tous les Libériens, soutenue par la communauté internationale.

2. Le plan s'inscrit en droite ligne de l'engagement de longue date de la communauté internationale en faveur du relèvement du Libéria et des programmes d'aide mis en œuvre par les donateurs dans le pays. Il tente également de déterminer les principales mesures à mettre en place avant le 30 mars 2018, date d'expiration du mandat de fond de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), ainsi que le niveau d'engagement politique nécessaire à l'instauration d'une paix durable. Il précise en outre le cadre dans lequel l'équipe de pays des Nations Unies continuera de jouer son rôle pendant et – en particulier – après la transition.

3. Pour que le plan réussisse, il faudra mieux intégrer et assurer une cohérence plus forte des activités menées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour définir et mettre en œuvre les mesures de consolidation de la paix. Dans ce contexte, l'application du principe de l'unité d'action des Nations Unies permettra de surmonter les insuffisances administratives et bureaucratiques et de promouvoir des partenariats de maintien de la paix qui favorisent l'alignement intégral des projets de l'ONU et des programmes et investissements des donateurs internationaux, sur les priorités du Gouvernement libérien. Cette entreprise collective suppose que la transition fasse l'objet d'une analyse et d'une évaluation continues, menées en partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres partenaires internationaux.

II. Objectif

4. Il importe que la dynamique observée ces 14 dernières années en faveur de la consolidation de la paix au Libéria soit maintenue, même si le pays connaît deux transitions : l'élection d'un nouveau gouvernement en octobre 2017 et la fin du mandat de la MINUL le 30 mars 2018. Le plan, qui offre un cadre bien adapté pour pérenniser la paix, établi conformément aux dispositions de la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité « définit le rôle du système des Nations Unies et

des autres partenaires compétents, notamment les acteurs multilatéraux et bilatéraux, à l'appui de la transition au Libéria », durant le retrait progressif du personnel de la MINUL et au-delà, comme le prévoit la résolution.

5. Le plan s'inspire de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil souligne qu'il importe de promouvoir « une approche de la consolidation de la paix intégrée, stratégique et cohérente, sachant que la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont étroitement liés et se renforcent mutuellement ». Il prend en compte les engagements pris en matière de développement, de sécurité et de droits de l'homme, et définit des domaines prioritaires de coopération mutuelle pour prévenir une reprise du conflit, poursuivre les réformes, promouvoir la réconciliation, renforcer la sécurité et jeter les bases d'un développement tenant compte des risques de conflit.

6. Le plan est le fruit du partenariat entre le Gouvernement, le système des Nations Unies, les acteurs bilatéraux et multilatéraux et tous les acteurs politiques et de la société civile du Libéria, étant entendu que c'est au Gouvernement libérien qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer le bien-être de sa population. Dans ce contexte, le rôle de la Commission de consolidation de la paix, en tant qu'organe consultatif intergouvernemental, consiste à appeler durablement l'attention de la communauté internationale sur la pérennisation de la paix, à accompagner le processus politique dans les pays touchés par un conflit et à défendre leur cause, avec leur accord (voir résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, par. 4). Élaboré sous sa direction, le plan s'inscrit dans le cadre des efforts que déploie le Gouvernement pour trouver et mettre en œuvre des solutions aux problèmes de consolidation de la paix dans le pays. À cet égard, il veut favoriser l'harmonisation des opérations de consolidation de la paix et des stratégies et plans nationaux à long terme, notamment au titre du Programme pour la transformation.

III. Contexte

7. Les opérations de relèvement menées après la guerre ont connu plusieurs succès majeurs, notamment le transfert des compétences en matière de sécurité de la MINUL au Gouvernement le 30 juin 2016, ainsi que le déroulement pacifique des élections présidentielles en 2005 et 2011, et des élections législatives en 2011 et 2014. Parallèlement, d'importantes initiatives nationales de politique générale ont été prises, telles que le programme « Liberia Rising: Vision 2030 »; le Programme pour la transformation (2012-2017); la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale (2013-2030); et l'amorce d'un processus de révision constitutionnelle et l'élaboration de projets de lois sur les secteurs de la justice et de la sécurité, les droits fonciers et l'administration des biens fonciers, la gouvernance locale, la décentralisation et la réforme de la fonction publique.

8. En outre, la situation s'étant considérablement améliorée dans la sous-région, le Libéria n'est actuellement confronté à aucune menace venant des pays voisins. Avec la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire, en Guinée et en Sierra Leone, la situation régionale devrait demeurer propice à la pérennisation de la paix au Libéria. À l'heure où la MINUL continue de se retirer, le pays profite de cette conjoncture favorable pour renforcer sa présence au sein des organisations sous-régionales, notamment l'Union du fleuve Mano, la CEDEAO et l'Union africaine. À cet égard, le Libéria assume actuellement avec succès la présidence de la Conférence des chefs

d'État et de gouvernement de la CEDEAO. Autres aspects de cette collaboration sous-régionale, le renforcement de la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano et, si la situation l'exigeait, la possibilité pour le Libéria de se tourner vers la CEDEAO pour obtenir des garanties de sécurité, comme on l'a vu récemment avec l'intervention décisive de l'instance sous-régionale en Gambie.

9. Malgré les nombreux progrès accomplis en matière de maintien de la paix et de la sécurité au niveau national au Libéria, les problèmes considérés comme étant à l'origine des 14 années de guerre civile qu'a connues le pays ne sont toujours pas réglés. Des réformes s'imposent d'urgence au niveau des institutions publiques, l'accent étant mis sur la mise en œuvre effective du programme législatif national. En outre, des évaluations récentes montrent que les litiges fonciers, la corruption, les différends frontaliers et les tensions liées à l'octroi de concessions demeurent les principaux détonateurs de la violence. Les inégalités sociales et la violence sexuelle et sexiste sont d'importantes causes d'insécurité pour de nombreuses femmes, ce qui fragilise davantage la cohésion sociale dans les communautés. La faiblesse des prix des produits de base destinés à l'exportation et l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola ont limité la croissance économique, contrariant ainsi les grandes espérances suscitées par le relèvement rapide après la guerre et la matérialisation des dividendes de la paix.

10. Ces problèmes sont encore aggravés par l'insuffisance des capacités dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit, la lenteur du processus de réconciliation nationale et les progrès limités accomplis dans la mise en œuvre de réformes gouvernementales indispensables. Si les relations entre le pouvoir exécutif et la société se sont améliorées, elles ne sont pas exemptes de tensions, notamment en l'absence d'une véritable réconciliation nationale et en raison du faible niveau de confiance de la population envers le pouvoir judiciaire et les institutions chargées de la sécurité, dont la présence en dehors de Monrovia reste limitée. La pérennisation de la paix au Libéria passe par des investissements à long terme dans des institutions nationales ouvertes à tous, responsables et réactives, le Gouvernement s'attachant à offrir des perspectives d'avenir et des services à tous les Libériens.

IV. Principes directeurs

11. Les principes directeurs du plan de consolidation de la paix sont les suivants :

a) **Appropriation nationale sans exclusive**. Le contenu du plan de consolidation de la paix et ses modalités d'exécution sont le fruit de consultations approfondies avec le Gouvernement libérien, les partis politiques et la société civile[1];

b) **Priorités stratégiques en matière de consolidation de la paix**. Le plan de consolidation de la paix définit des priorités dans un certain nombre de domaines

---

[1] En février 2017, deux consultations ont été organisées avec les représentants des partis politiques libériens, et une consultation avec les responsables de la société civile à Monrovia. La société civile était officiellement représentée dans le groupe de référence constitué pour guider le processus d'élaboration du plan de consolidation de la paix, et comprenant, entre autres, des représentants du Gouvernement libérien, de la communauté internationale, de la Banque mondiale et du système des Nations Unies.

critiques pour la transition, en particulier l'état de droit, les droits de l'homme et la sécurité, tout en posant les bases d'une action à plus long terme;

c) **Élaboration d'une approche consensuelle de la prise en compte des risques de conflit**. Le plan fixe des critères arrêtés d'un commun accord devant permettre au Gouvernement libérien et à ses partenaires internationaux de sélectionner et de hiérarchiser les mesures à mettre en œuvre à la lumière des principes des droits de l'homme;

d) **Renforcement et réaffirmation des engagements**. Le plan renforce et réaffirme les engagements mutuels pris ces dernières années par le Gouvernement libérien et ses partenaires internationaux sans remplacer les stratégies et plans existants;

e) **Garantie d'une utilisation transparente, opportune et prévisible de l'aide**. Le plan s'appuie sur l'engagement pris par le Gouvernement libérien et les donateurs de garantir une utilisation transparente, opportune et prévisible de l'aide pour mettre en œuvre les priorités stratégiques en partageant l'information et en instaurant un dialogue politique franc et régulier;

f) **Communication stratégique**. La MINUL et le Gouvernement libérien organiseront une communication stratégique pour sensibiliser davantage le public et gérer les attentes que suscite la transition. Cette démarche devrait leur permettre de s'assurer que les Libériens comprennent les engagements et les rôles et les responsabilités du Gouvernement, du système des Nations Unies et des partenaires internationaux dans la mise en œuvre du plan de consolidation de la paix. Le mode de communication devra être approprié, et les contenus exprimés en anglais du Libéria ou en langues locales, selon que de besoin.

V. Structure du plan

12. Le plan de consolidation de la paix au Libéria comporte un calendrier de transition prévoyant la tenue d'élections en octobre 2017, l'entrée en fonctions d'un nouveau gouvernement en janvier 2018 et la fermeture de la MINUL en avril 2018.

13. Le plan de consolidation de la paix établit également une feuille de route en vue de la mise en œuvre immédiate de mesures arrêtées d'un commun accord pour réussir la transition, et définit des orientations visant à bâtir une société pacifique, juste et inclusive fondée sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme, dans le contexte plus large de la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 selon un modèle économique décentralisé et diversifié, fondé sur le marché local, l'agriculture durable, l'agro-industrie et les petites et moyennes entreprises.

14. Les activités prévues se dérouleront en deux phases :

a) La première phase, qui sera exécutée entre avril 2017 et mars 2018, regroupe les activités prévues au cours des 12 mois suivants pour assurer le succès de la transition, en particulier celles qui devront être menées par le système des Nations Unies pour aider le Gouvernement libérien à s'acquitter de l'engagement qu'il a pris de se doter durablement des capacités nationales nécessaires à la pérennisation de la paix avant le départ de la MINUL;

b) La seconde phase commencera en avril 2018 et s'achèvera à une date qui sera déterminée par le nouveau Gouvernement, mais qui ne devra en principe pas aller au-delà de 2020, date prévue pour l'examen à mi-parcours du deuxième volet du Programme pour la transformation[2]. Au cours de cette seconde phase, les priorités de consolidation de la paix à plus long terme seront intégrées dans les cadres de développement nécessaires afin de s'assurer que les efforts nationaux visant à réduire, prévenir et gérer les risques de conflit bénéficient d'un appui continu. Des efforts concertés seront également déployés pour assurer la mise en place de moyens d'alerte rapide efficaces et arrêter d'un commun accord un état de référence pour l'analyse des risques et de la résilience destiné à favoriser une planification du développement tenant compte des risques de conflit.

15. Entre les deux phases, une attention particulière sera accordée à la transition politique et opérationnelle que conduiront le Gouvernement libérien et le système des Nations Unies immédiatement après la période postélectorale. Durant cette période, le système des Nations Unies et ses partenaires apporteront leur concours et une assistance spéciale au nouveau Gouvernement en fonction des priorités qu'il aura fixées.

16. Les mesures prévues pendant la première phase ont été approuvées par le Gouvernement libérien, le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes dans la formulation du plan de consolidation de la paix. Les priorités de la seconde phase ont été établies à titre indicatif et feront l'objet d'un examen conjoint par le Gouvernement nouvellement élu, l'ONU et les partenaires internationaux avant le départ de la MINUL, qui permettra de réévaluer l'appui fourni par le système des Nations Unies.

17. Ces deux phases aideront l'ONU à planifier ses activités et à fixer les objectifs à atteindre pour aider le Gouvernement libérien à répondre aux besoins du pays en matière de consolidation de la paix. Les activités ont été planifiées sur la base des critères suivants :

- L'activité aura-t-elle une incidence immédiate et visible sur la pérennisation de la transition pacifique au Libéria ou le suivi des facteurs de risque et de résilience conjointement recensés?
- L'activité ciblera-t-elle directement les populations et les foyers les plus pauvres et les plus vulnérables ou les régions les plus marginalisées?
- Les capacités de mise en œuvre existantes (au niveau national ou international) et les ressources disponibles permettront-elles de mener à bien l'activité dans les délais impartis?
- L'activité permettra-t-elle d'établir des systèmes indispensables ou d'entreprendre les réformes de fond dont le pays a besoin pour renforcer ses capacités?

[2] La planification du deuxième volet du Programme pour la transformation est en cours et devrait être définitivement approuvée par le nouveau Gouvernement en 2018. Un examen à mi-parcours est prévu pour 2020. L'actuel cadre de partenariat pays de la Banque mondiale pour la période 2018-2022 devrait également faire l'objet d'un examen à mi-parcours en 2020.

VI. Plan des Nations Unies à l’appui des priorités nationales de consolidation de la paix et du processus de transition jusqu’en mars 2018

18. Au cours de la première phase du plan de consolidation de la paix, le système des Nations Unies aidera le Gouvernement libérien à créer les conditions nécessaires à la mise en place d’un processus électoral libre et régulier et à la réalisation d’une transition démocratique sans heurt après les élections présidentielles d’octobre 2017. Sans préjudice de l’ensemble des programmes en cours que le système des Nations Unies appuie, la première phase du plan de consolidation de la paix définit dans leurs grandes lignes les mesures indispensables à la tenue d’élections pacifiques, à la réconciliation nationale, à la mise en œuvre du programme législatif du Gouvernement et à la déconcentration des services publics. À partir de son expérience de partenariat avec le Gouvernement libérien, le système des Nations Unies inscrira la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix dans la perspective du Programme pour la transformation, de la déclaration d’engagements réciproques sur la consolidation de la paix au Libéria, et d’autres cadres politiques pertinents.

19. La prévention des conflits sera un élément central de l’appui du système des Nations Unies à deux processus de transition parallèles. Dans le premier, l’ONU s’attachera à favoriser un transfert pacifique et ordonné du pouvoir politique et administratif du Gouvernement actuel à la nouvelle administration qui prendra ses fonctions en janvier 2018. Le deuxième portera essentiellement sur le retrait de la MINUL et l’engagement des autres organismes des Nations Unies auprès du nouveau Gouvernement, engagement pour lequel l’équipe de pays des Nations Unies assumera des responsabilités de prévention des conflits dans le cadre de projets, de programmes et d’activités de sensibilisation. La gestion du transfert des moyens physiques et intellectuels de la MINUL à l’équipe de pays interviendra dans ce deuxième processus.

A. Priorités en matière de consolidation de la paix

Promouvoir l’organisation d’élections pacifiques et inclusives en 2017

20. Les élections présidentielles et législatives prévues pour octobre 2017 seront l’occasion pour les Libériens de montrer leur attachement à la démocratie et à la consolidation de la paix. Si le Libéria est la plus ancienne république d’Afrique, les élections pluralistes de 2017 seront les premières de l’histoire du pays qui assurent le transfert pacifique du pouvoir politique et administratif d’une administration démocratiquement élue à une autre dans un processus d’élections multipartites. Ce moment historique attirera inévitablement l’attention de la communauté internationale et la tenue des élections sera une preuve de la maturité politique des Libériens et de l’efficacité des efforts consentis aux niveaux national et international pour reconstruire la nation après le conflit.

21. La conduite d’élections libres, régulières et transparentes en 2017 dépend largement de la façon dont la Commission électorale nationale dirigera le processus, en s’acquittant, comme elle y est tenue, de ses fonctions avec impartialité, compétence et transparence. La Commission doit veiller ensuite à ce que les partis politiques et les candidats qui se présentent respectent les règles et règlements

électoraux, notamment par la conclusion d'un pacte entre les partis, par lequel ils s'engagent en faveur d'élections pacifiques et inclusives et d'une transition politique bien ordonnée. La crédibilité des résultats des élections sera fonction du niveau de participation et d'inclusion des citoyens, notamment de la participation pleine et entière des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés au débat national, et exigera l'élaboration d'un programme solide de sensibilisation des électeurs. Tous les prétendants aux postes politiques et leurs partis politiques respectifs devraient rejeter et condamner publiquement la pratique horrible des tueries rituelles, qui ont terni les périodes électorales antérieures Le Gouvernement sortant est chargé d'assurer la paix et la sécurité des activités électorales et il veille à ce que la police, les tribunaux et les prisons soient préparés et dotés de ressources suffisantes pour faire face aux difficultés que pourraient engendrer les élections dans les domaines de la justice et du maintien de l'ordre.

22. Dans ce contexte, le système des Nations Unies soutiendra le processus électoral en s'attachant en particulier :

a) À créer une instance de haut niveau de gestion des crises, composée de hauts responsables du Gouvernement, du système des Nations Unies, de la CEDEAO et d'autres acteurs bilatéraux et multilatéraux, qui aura pour mission d'atténuer, de prévenir et de gérer les violences électorales qui pourraient survenir;

b) À engager le dialogue avec le Gouvernement libérien et les parties prenantes nationales en usant des bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général pour assurer des élections libres, régulières, pacifiques et transparentes;

c) À appuyer les efforts déployés par le Gouvernement libérien pour garantir un processus électoral inclusif en 2017, une attention particulière étant accordée au respect des règles et normes relatives aux droits de l'homme, à la participation pleine et entière des femmes et des jeunes à la planification et à l'organisation des élections, ainsi qu'à la prévention de la violence électorale;

d) À fournir un appui technique, opérationnel et financier à la Commission électorale nationale par l'intermédiaire du programme de soutien aux élections du Programme des Nations Unies pour le développement.

Paix, sécurité et état de droit

23. Bien que des progrès considérables aient été accomplis dans le renforcement de l'état de droit au Libéria depuis la fin du conflit en 2003, de réels défis subsistent en matière d'accès à la justice, d'administration efficace et efficiente de la justice, d'égalité devant la loi et de responsabilité au regard de la loi. Ils résultent notamment de l'obsolescence du cadre juridique, d'un manque de contrôle, de la faiblesse des procédures administratives et de l'insuffisance des capacités humaines et institutionnelles, ce qui entraîne des retards excessifs, la prolongation de la détention provisoire, des procédures irrégulières et un déficit d'harmonisation entre le droit écrit et le droit coutumier. Il importe de continuer à développer le secteur de la justice et à accroître la confiance de la population dans l'état de droit pour pouvoir maintenir la paix et la stabilité au Libéria. Le Gouvernement a conscience de ces problèmes et, pour pallier les faiblesses structurelles de son système de justice pénale, s'est dit déterminé à faire de la mise en œuvre des recommandations validées au niveau national l'une des priorités de la dernière année de son mandat. Les efforts visant à harmoniser le droit écrit et le droit coutumier se poursuivront, et

devraient aller au-delà de la première phase du plan de consolidation de la paix. En outre, on admet que la mise en place d'un mécanisme efficace de règlement du litige électoral sera un élément clef du bon déroulement du processus électoral.

24. Des progrès considérables ont également été réalisés en ce qui concerne la professionnalisation du secteur de la sécurité au Libéria. La rétrocession réussie des compétences en matière de sécurité, conformément au délai fixé par le Conseil de sécurité, a été une réalisation notable. Au cours de la première phase, la priorité pour ce secteur consistera à garantir une sécurité effective dans l'organisation d'élections libres, régulières et transparentes en 2017, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, et dans la transition vers un nouveau gouvernement. La sécurité des élections reposera principalement sur des mesures visant à gagner la confiance des populations locales en mettant davantage l'accent sur l'idée d'une police de proximité, à améliorer l'efficacité opérationnelle et à assurer les déploiements à l'ensemble du pays, ainsi qu'à garantir le bon fonctionnement des conseils de sécurité de comté. Une autre priorité sera d'appliquer le cadre juridique et normatif du secteur, notamment de rendre opérationnels les organes internes de gestion et de contrôle civil. Le renforcement de la gestion des frontières demeure un autre élément essentiel de la sécurité et de la stabilité. L'affectation de ressources au secteur de la sécurité est un défi permanent et un examen financier sera réalisé pour aider à déterminer les futures allocations budgétaires.

25. Les Libériens reconnaissent que la réconciliation nationale est le vecteur d'une transformation durable des conflits et de la stabilité à long terme. Toutefois, 14 ans après la signature de l'Accord général de paix en 2003, peu de progrès ont été réalisés pour agir sur les causes profondes de la guerre civile au Libéria. Bon nombre des principales recommandations formulées par la Commission Vérité et réconciliation dans son rapport final en décembre 2009[3] n'ont pas été suivies d'effets. Par ailleurs, l'adoption d'importants projets de loi s'impose pour s'attaquer aux causes profondes de la dislocation des relations entre l'État et la population, mais la lenteur de la réforme législative fait obstacle à la réconciliation. Le plan de consolidation de la paix vise à revitaliser l'esprit de la réconciliation nationale pendant la dernière année du mandat du Gouvernement actuel et à définir les points d'ancrage d'un apaisement sur le long terme dans le pays.

26. Conformément aux résolutions 2171 (2014) et 2282 (2016) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Conseil reconnaît la responsabilité première du Gouvernement libérien dans la consolidation de la paix, l'ONU sera toujours disposée à assurer l'alerte rapide et à prévenir les conflits en vue de maintenir la paix, notamment grâce à des mécanismes communs d'exécution tels que le Partenariat ONU-Banque mondiale en faveur des pays fragiles ou touchés par un conflit, le Programme commun sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits et la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires. Au cours de la première phase du plan de consolidation de la paix, l'ONU :

a) Développera les capacités nationales en matière de protection des civils et aidera à mieux comprendre la notion de protection des civils, l'accent étant sur la période électorale;

---

[3] Disponible à l'adresse http://trcofliberia.org/reports/final-report.

b) Donnera des conseils en matière de planification efficace à la Police nationale libérienne et à d'autres services chargés de l'application des lois afin qu'ils soient opérationnels dans tout le pays et assurent efficacement la sécurité des élections;

c) Appuiera la mise en place d'une police de proximité afin de renforcer la confiance entre les citoyens libériens et les services chargés de l'application des lois;

d) Contribuera à rendre les conseils de sécurité de comté opérationnels pour qu'ils s'acquittent efficacement de leur rôle de mécanismes d'alerte rapide et de coordination;

e) Favorisera la coopération bilatérale avec la Sierra Léone, la Guinée et la Côte d'Ivoire sur les questions de sécurité et de stabilisation des frontières, en collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux;

f) Conseillera le Gouvernement libérien concernant l'application effective de la stratégie de sécurité nationale, de la loi relative à la police, de la loi régissant les services d'immigration libériens et de la loi sur le contrôle des armes à feu et des munitions;

g) Aidera le Gouvernement libérien à donner suite aux recommandations validées au plan national en faveur de la réforme de la justice;

h) Aidera le Gouvernement libérien à réaliser un examen des dépenses publiques dans le secteur de la sécurité, en collaboration avec la Banque mondiale;

i) Nouera un dialogue avec les parties prenantes concernées, notamment les partis politiques, la société civile et la Commission électorale nationale, afin d'encourager la paix et la réconciliation après les élections:

j) Conseillera le Gouvernement concernant la révision de la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale;

k) Appuiera l'organisation d'une conférence nationale sur la réconciliation et contribuera au lancement de dialogues de réconciliation dans les comtés.

Transformation économique

27. Un large consensus se fait sur l'idée que la pauvreté et les inégalités sociales et économiques figurent parmi les causes profondes du conflit au Libéria[4]. Le Gouvernement libérien, en tant que membre du Groupe g7+, reconnait que le pays est l'un des États les plus fragiles et les plus touchés par des conflits au monde. L'héritage de la guerre, sa dépendance à l'égard de la volatilité des prix des produits de base de l'industrie extractive et sa vulnérabilité à un certain nombre de risques exogènes liés au climat, aux conflits et aux catastrophes posent des défis particuliers pour les efforts que déploie le Libéria en vue de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 et de l'Agenda 2063[5] de l'Union africaine. À l'heure actuelle, le Gouvernement libérien s'emploie à estimer le coût d'un

[4] Voir rapport final de la Commission vérité et réconciliation (disponible à l'adresse http://trcofliberia.org/reports/final-report) et Programme pour la transformation (disponible à l'adresse http://www.lr.undp.org/content/liberia/en/home/ourwork/library/liberia-agenda-for-transformation.html).

[5] Voir au.int/ en2/agenda2063.

programme pour la transformation révisé, qui lui permettra de définir une feuille de route pour transposer les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 dans des initiatives nationales.

28. Les progrès graduels accomplis depuis 2003 en matière de développement humain n'ont pas suffi à inverser la pauvreté, et le développement du Libéria reste inférieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. L'économie nationale a stagné sur la période 2014-2016, ce qui s'est traduit par une baisse annuelle du PIB par habitant de 2 % en moyenne. Cette situation est en grande partie due l'effondrement continu des cours mondiaux des produits de base et à une reprise marginale des apports de capitaux privés après Ebola. Les grandes sociétés concessionnaires de minerai de fer, qui avaient été les principaux moteurs de croissance ces dernières années, ont soit réduit soit cessé leurs activités, ce qui a entraîné une baisse des exportations, une perte d'emplois et une réduction des recettes publiques.

29. En mars 2017, le Fonds monétaire international a revu à la baisse ses estimations de croissance économique de 2016 pour le Libéria, -1,2 % contre -0,5 % en octobre 2016. Il prévoit que le Gouvernement devra faire face à un important déficit budgétaire, malgré un appui budgétaire des donateurs de l'ordre de 75 millions de dollars pour l'exercice budgétaire 2016-2017[6]. Bien que le Fonds monétaire international table sur une croissance économique de 2,5 % à 3 % pour l'exercice 2017-2018, ce chiffre reste inférieur aux 7 % de croissance qu'a connu le pays avant l'épidémie Ebola. Par conséquent, le budget devrait s'établir à 520 millions de dollars pour l'exercice 2016-2017, ce qui représente une baisse de 16 % par rapport au budget de 2014-2015[7]. La faiblesse continue des recettes qui se poursuit et la baisse des ressources provenant des donateurs pour l'année budgétaire 2017-2018 pourraient forcer le Gouvernement à réduire encore les dépenses de 15 % à 20 %. Ces facteurs ont des répercussions importantes sur la mobilisation des recettes intérieures, l'inflation et la stabilité du taux de change au cours de la première phase du plan de consolidation de la paix et de la transition vers une nouvelle administration, et laissent craindre que le Gouvernement ne disposera pas de ressources suffisantes pour faire face à ses engagements.

30. Vus sous cet angle, la réforme et le développement économiques sont tous deux indispensables au financement de la consolidation de la paix et restent l'un des objectifs à long terme du plan. Lors de la première phase, l'ONU aidera le Gouvernement à accélérer les réformes structurelles essentielles et la mise en œuvre de politiques favorables aux pauvres qui visent à assurer une croissance économique partagée mue par le secteur privé. Au cours de cette phase, le système des Nations Unies appuiera la création d'un groupe chargé de la recherche et des politiques macroéconomiques au sein du Ministère des finances et de la planification du développement, notamment en mettant à disposition des ressources techniques et financières suffisantes, et renforcera les capacités du Ministère des finances et de la planification du développement pour suivre, aligner et harmoniser efficacement la coordination de l'aide.

---

[6] Observations de la Mission du Fonds monétaire international au Libéria, mars 2017.

[7] Chiffres transmis par la Mission de la Banque mondiale au Libéria, mars 2017.

Gouvernance et institutions publiques

31. La consolidation de la paix et la promotion de la réconciliation au Libéria passent par la réforme de la gouvernance. Les insuffisances et les lacunes du dispositif de gouvernance ont été sources de conflit pendant très longtemps et ont contribué à enraciner les divisions sociales. La centralisation du pouvoir politique, social et économique à Monrovia prend racine dans la Constitution libérienne (1847 et 1986) et ce type d'organisation, qui ne prévoit ni autonomie et ni prestation de services publics au niveau local, a contribué à déclencher les tensions politiques, sociales et ethniques, et à terme, le désordre social, la violence politique et la guerre civile.

32. La mise en œuvre du programme de réforme de la gouvernance a été lente. Le projet de loi relatif à l'administration locale et celui sur les droits fonciers sont toujours en instance devant le Parlement, et l'autorité foncière a besoin de budget pour devenir opérationnelle. Beaucoup de Libériens pensent que, malgré les dialogues intenses, inclusifs et participatifs, la réforme de la gouvernance a souffert d'un manque de volonté politique. À cet égard, le rôle de la société civile doit être renforcé de sorte qu'elle puisse devenir un agent efficace de changement social et garantir la responsabilisation des politiques publiques.

33. Le soutien qu'apporte le système des Nations Unies à la gouvernance et aux institutions publiques demeure essentiel à la réforme structurelle et à la consolidation des acquis des années précédentes dans le domaine de la paix. Le rôle de l'ONU consistera à aider les parties prenantes nationales à mettre en œuvre les textes législatifs indispensables, à accélérer la déconcentration des services publics, à contribuer à l'instauration d'un système efficace d'administration et de gestion foncières et à aider les institutions publiques à rétablir une relation de confiance avec les citoyens.

34. Au cours de la première phase du plan de consolidation de la paix, l'ONU s'attachera en particulier :

a) À promouvoir et à appuyer l'adoption de la loi relative à l'administration locale et de celle sur les droits fonciers, et à aider le Gouvernement à établir un cadre réglementaire pour l'application de la loi régissant l'autorité foncière;

b) À encourager les efforts de décentralisation du Gouvernement et à renforcer les capacités des autorités locales à assurer une prestation de services publics équitable et inclusive dans les 15 comtés;

c) À plaider en faveur de l'amendement à la loi de 2008 régissant la Commission libérienne de lutte contre la corruption;

d) À encourager une gouvernance inclusive et la responsabilité de résultat en donnant aux organisations de la société civile (organisations non gouvernementales et associations locales) les moyens de renforcer leur rôle d'observateur et de contrôle.

Questions transversales

35. Le Gouvernement du Libéria est déterminé à faire en sorte que les priorités en matière de consolidation de la paix soient fondées sur les principes des droits de l'homme, et il met l'accent sur le renforcement du système national de protection. L'ampleur des violences sexuelles et sexistes, l'absence de protection des droits de

l'homme dans les procédures judiciaires et le décalage entre certaines pratiques traditionnelles et les normes relatives aux droits de l'homme font partie des principales sources de préoccupation en matière de droits de l'homme. À cet égard, les grandes priorités sont les suivantes : mise en œuvre du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme, renforcement et maintien de l'engagement du Libéria envers les organes conventionnels, les procédures spéciales et l'Examen périodique universel, incorporation des instruments internationaux dans le droit national et renforcement des capacités de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Le Gouvernement libérien s'emploiera également à appuyer la création d'un bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au Libéria afin que ce dernier apporte de manière permanente un appui technique essentiel aux institutions nationales chargées des droits de l'homme et veillent à établir des liens durables avec les organes régionaux et internationaux des droits de l'homme.

36. Avec 79 % de sa population âgée de moins 36 ans[8], il est indispensable que le Libéria tire parti du potentiel que représentent les jeunes pour assurer le développement national et consolider la paix. À l'heure actuelle, le taux élevé de chômage des jeunes, l'accès limité à un enseignement de qualité et le manque de moyens de subsistance durables excluent des milliers de jeunes de la vie nationale. La réforme du système éducatif du pays doit devenir un pilier fondamental du plan de consolidation de la paix si l'on veut développer les compétences techniques des jeunes libériens et faire d'eux des citoyens productifs. Les responsables publics chargés du développement de la jeunesse ont actuellement à cœur l'adoption et l'application du projet de loi nationale en faveur de la jeunesse, ainsi que la mise en place de mécanismes de communication régulière entre les jeunes et les autorités, l'objectif étant d'encourager les jeunes à contribuer à garantir une période électorale pacifique.

37. La large participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à la vie politique et socioéconomique du pays demeure d'une importance capitale pour la consolidation de la paix. Le Libéria est partie à plusieurs instruments internationaux relatifs à l'égalité hommes-femmes et à la consolidation de la paix, et le Gouvernement a adopté une politique nationale en faveur de l'égalité des sexes, ainsi qu'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Il est essentiel de veiller à ce que les femmes participent pleinement aux élections de 2017 en tant que candidates, électrices et administratrices si l'on veut promouvoir l'égalité des sexes et aider les femmes à prendre part au processus de décision et à la formulation de politiques publiques sur un pied d'égalité avec les hommes. L'engagement pris par le Gouvernement d'établir les budgets 2017-2018 des ministères, organismes et commissions en tenant compte des disparités entre les sexes est un pas positif dans cette direction.

38. Le Libéria est vulnérable aux effets des fluctuations et des changements climatiques, qui accentuent les difficultés auxquelles il est confronté en matière de développement socioéconomique. Axée sur l'exploitation des ressources naturelles et la concurrence qui en découle, l'activité humaine aggrave la fragilité de l'écosystème et attise les tensions sociales et le conflit actuels. L'accélération de la

---

[8] Libéria, Liberia Institute of Statistics and Geo-Information Services, Ministry of Health and Social Welfare, National AIDS Control Programme and ICF International, *Liberia Demographic and Health Survey 2013* (Monrovia, 2014).

reprise économique fondée sur l'extraction de produits de base comporte des risques inhérents, notamment du point de vue de la cohésion sociale, des droits de l'homme et de la viabilité environnementale. Les conflits entre les entreprises étrangères et les populations locales dans les zones de concession mettent en évidence la fragilité de la consolidation de la paix lorsque s'entrecroisent les intérêts commerciaux de l'exploitation de l'écosystème et les priorités en matière de droits de l'homme.

39. L'appui de l'ONU aux droits de l'homme, au développement de la jeunesse, à l'égalité hommes-femmes et à la viabilité environnementale fait partie intégrante de la démarche axée sur la sécurité humaine adoptée dans le plan de consolidation de la paix. Cette démarche permet au système des Nations Unies de favoriser l'instauration de relations constructives entre les porteurs de devoirs et les titulaires de droits[9] pendant la transition et dans le cadre des efforts que ne cessent de déployer les parties prenantes nationales et internationales pour maintenir la paix. Dans ce contexte, l'ONU s'attachera en priorité :

a) À apporter son soutien aux activités de promotion, de protection et de surveillance des droits de l'homme au Libéria, une attention particulière étant accordée aux violations et aux violences commises à l'encontre des femmes et des enfants, par la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme et des recommandations de l'Examen périodique universel, et les conseils donnés à cet égard;

b) À renforcer les capacités de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat;

c) À promouvoir et à soutenir l'adoption du projet de loi en faveur de la discrimination positive pour une participation et une représentation équitables;

d) À promouvoir et à soutenir l'adoption du projet de loi relatif aux violences domestiques;

e) À appuyer les efforts que fait le Gouvernement libérien pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes, notamment pour combattre l'impunité dont jouissent les auteurs de tels crimes;

f) À appuyer la création d'un bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au Libéria d'ici au 1er avril 2018;

g) À aider le Gouvernement à examiner la politique nationale en faveur de la jeunesse, à promouvoir l'adoption du projet de loi nationale en faveur de la jeunesse et à contribuer à la mise en œuvre des volets de la Feuille de route pour la promotion de la réconciliation nationale qui concernent les jeunes;

h) À faire en sorte que les jeunes participent davantage aux processus de gouvernance et de développement à tous les niveaux, afin de renforcer l'état de droit, de promouvoir la consolidation de la paix et de prévenir les conflits et la violence, l'accent étant mis en particulier sur l'organisation pacifique et efficace des élections de 2017;

---

[9] Les porteurs de devoirs sont les acteurs qui sont obligés ou ont la responsabilité de respecter, de promouvoir et de réaliser les droits de l'homme et de ne pas violer ces droits. Les titulaires de droits sont des individus ou des groupes sociaux qui ont des droits spécifiques liés à des porteurs de devoirs particuliers.

i) À concevoir et à réaliser une évaluation complète de la situation de la jeunesse au Libéria afin d'éclairer l'élaboration de politiques et d'activités de développement communes en faveur des jeunes;

j) À soutenir la formation professionnelle et technique liée au développement de compétences spécialisées, et à améliorer les compétences entrepreneuriales et les moyens de subsistance;

k) À tenir pleinement compte de la problématique hommes-femmes dans la planification de la transition et à la placer au centre de la planification et de l'élaboration des programmes du système des Nations Unies pour la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix;

l) À réaffirmer l'engagement de consacrer au moins 15 % de l'ensemble des fonds de consolidation de la paix à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes;

m) À renforcer les capacités en matière de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles, notamment le développement des basses terres et la promotion d'une agriculture adaptée aux changements climatiques.

B. Appui au transfert des pouvoirs administratif et politique après les élections de 2017

40. La période postélectorale mettra à l'épreuve la résilience du pays pendant le transfert des pouvoirs politique et administratif, ainsi que la capacité de ses systèmes de gouvernance à continuer d'assurer les services de base à la population libérienne. L'appui des Nations Unies vise à garantir, d'une part, une transition sans heurt du pouvoir, la continuité des opérations, du service public, des ministères, départements et agences du Gouvernement qui assurent des services à la population, notamment les fonctions régaliennes, d'autre part, le retour vers une trajectoire de développement durable. Les organismes des Nations Unies appuieront la transition politique du Libéria en favorisant un dialogue politique avec le Gouvernement, les partis politiques, les organisations de la société civile et les donateurs, et en leur donnant des conseils techniques pour assurer un transfert sans heurt des pouvoirs politique et administratif au futur président et à son gouvernement. Grâce aux bons offices du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Organisation des Nations Unies collaborera avec les acteurs nationaux à la conception : a) d'un cadre de transition pour le Gouvernement actuel dans lequel seront définis les différents rôles et responsabilités à assumer lors de la transition; b) d'un calendrier structuré pour la gestion de la transition, assorti notamment de délais pour la libération des bureaux et résidences officiels; c) de mécanismes de contrôle destinés à préserver les biens publics grâce à un système d'inventaire; et d) d'un système de passation de pouvoirs applicable à un large éventail de services gouvernementaux de façon à assurer une bonne conservation des dossiers et à préserver la mémoire institutionnelle.

41. Après les élections, les responsables des organismes des Nations Unies présents au Libéria établiront des contacts étroits avec le nouveau Président pour l'aider à constituer une équipe de transition et faciliter le dialogue avec la Présidente et le Gouvernement sortants. L'objet de cette démarche sera de mettre en œuvre le plan de transition et de préparer l'entrée en fonctions du nouveau Président

en janvier 2018, et de préparer le terrain en vue de l'examen du plan de consolidation de la paix à la fin de sa première phase.

C. Gestion du retrait de la Mission des Nations Unies au Libéria et passage de relais à l'équipe de pays des Nations Unies

42. Un plan de transition intégré des Nations Unies sera établi avant juin 2017 pour prendre en compte les changements qui s'imposent dans le dispositif de l'ONU après le départ de la MINUL. Ce plan : a) décrira en détail, entité par entité des Nations Unies, chacune des actions à mener dans chaque domaine prioritaire du plan de consolidation de la paix; b) précisera l'évolution du rôle de chaque entité des Nations Unies et de sa méthodologie (fourniture de services consultatifs directs ou renforcement des capacités institutionnelles, par exemple) pendant la transition; c) établira un descriptif de la présence actuelle et future sur le territoire libérien; d) évaluera les insuffisances concernant les moyens dont dispose l'équipe de pays et proposera différentes solutions pour le transfert des biens de la MINUL aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

43. Le plan de transition intégré évaluera également la capacité de l'Organisation des Nations Unies à continuer d'assurer des fonctions de bons offices à un haut niveau au Libéria après le départ du Représentant spécial du Secrétaire général. Cet aspect de la transition apporte une réponse à l'une des principales conclusions du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, à savoir la nécessité d'un engagement au niveau politique pour pérenniser la paix (voir A/70/95-S/2015/446). Au Libéria, une coordination importante des activités de plaidoyer politique et d'exécution des programmes, selon le principe d'unité d'action des Nations Unies, sera nécessaire pour faire avancer les réformes législatives et politiques structurelles propres à remédier aux causes profondes des conflits et de l'instabilité.

44. Un recensement des capacités de l'équipe de pays des Nations Unies, mené par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Laboratoire des Nations Unies pour le changement et le savoir organisationnels, a commencé en octobre 2016 et se poursuivra jusqu'en avril 2017. Ses conclusions apporteront une contribution décisive au plan de transition intégré. L'état des lieux fait l'inventaire des capacités dont dispose l'équipe de pays conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité et à l'objectif général qui consiste à lui permettre d'appuyer pleinement la consolidation de la paix et le développement après le départ de la MINUL, ainsi que d'aider les acteurs nationaux à continuer de tirer parti des dividendes de la paix.

45. Selon les premières constatations de l'exercice établies en mars 2017, le départ de la MINUL devrait se traduire par une diminution des capacités techniques dont dispose l'ONU pour la mise en œuvre du plan de consolidation de la paix. La perte des compétences techniques de la MINUL en matière de droits de l'homme justifie parfaitement la nécessité d'ouvrir un bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans le pays, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies n'ayant par ailleurs actuellement qu'une présence limitée sur le territoire libérien.

La MINUL n'est présente que dans trois comtés[10], et l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour la population réduisent leur présence sur le terrain en raison de l'arrêt des projets relatifs à Ebola. De l'avis général, les efforts de décentralisation que mènent le Gouvernement, qui s'avèrent importants pour la pérennisation de la paix parce qu'ils assurent la continuité des services sociaux de base (y compris l'accès à la justice) aux citoyens résidant hors de Monrovia, nécessiteront la présence de l'équipe de pays des Nations Unies dans 15 comtés.

46. Pour continuer à tenir sa place et contribuer au développement et à la consolidation de la paix au Libéria après le départ de la MINUL, l'équipe de pays devra élaborer un nouveau modèle d'aide au développement, par lequel elle assurera au Gouvernement libérien des services d'appui à l'exécution de projets, des fonctions de bons offices et un appui politique. Elle doit envisager d'offrir une plateforme d'opérations conjointes pour rationaliser les procédures et les pratiques administratives de manière à en renforcer l'interopérabilité et obtenir de meilleurs résultats en matière de développement. Une telle démarche devrait impliquer l'installation des différents organismes, fonds et programmes dans un même bureau à Monrovia, une Maison des Nations Unies, et l'organisation d'opérations conjointes qui tiennent compte des avantages comparatifs de chacun des organismes, l'objectif étant de combler le vide créé par le retrait du soutien opérationnel et logistique de la MINUL. Dans ce cadre, des partenariats de développement opérationnel et institutionnel pourront être noués en vue de fournir des services de transport et de logistique, ou d'en faciliter la fourniture, dans un environnement post-MINUL, et des accords pourront être conclus sur le transfert des ressources de la Mission (aussi bien matérielles qu'humaines) à l'équipe de pays.

47. Le passage d'une mission de maintien de la paix à une équipe de pays des Nations Unies suppose un changement de mode de financement, de contributions statutaires prévisibles à un financement par projet qui est celui des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Ce changement devrait se traduire par une baisse importante de l'aide au développement accordée au Libéria par les donateurs aussi bien multilatéraux que bilatéraux, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les acquis de la consolidation de la paix dans le pays, en particulier après la période électorale. La Commission de consolidation de la paix devrait collaborer avec le Conseil de sécurité à l'élaboration d'un mécanisme, assorti d'un calendrier, qui assurerait à l'équipe de pays un financement prévisible pour ses activités prioritaires de consolidation de la paix après le départ de la MINUL.

D. Actions de communication à l'intention du Gouvernement et du peuple libériens sur le processus de changement

48. Une stratégie de communication intégrée visant divers publics sera mise au point par la MINUL et l'équipe de pays afin de répondre aux attentes de la société et des milieux gouvernementaux libériens pendant la période de transition. Des messages concernant la transition seront diffusés aux principales parties prenantes (Gouvernement, citoyens, donateurs et personnel des Nations Unies), par différents

[10] À partir du 1er juillet 2017, la MINUL sera présente dans deux comtés, Grand Gedeh et Lofa. Par ailleurs, un centre de communication sera ouvert dans le comté de Boha.

canaux de communication (radio de la MINUL, caravanes locales, conférences de presse, réunions-débats, médias sociaux et autres moyens de communication novateurs) permettant d'assurer la diffusion la plus large de l'information. Les messages délivrés aux partenaires et à la population s'attacheront à mettre l'accent sur le maintien d'une présence de l'ONU au Libéria après le retrait de la MINUL, tout en expliquant le rôle qu'auront à jouer les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la nature de leur collaboration avec les organismes publics et la société civile.

49. La radio de la MINUL jouera un rôle crucial en diffusant des informations factuelles et fiables à la population libérienne pendant toute la période de la transition, mais surtout pendant la campagne électorale et les élections de 2017. Ce service se poursuivra pendant le transfert des pouvoirs politique et administratif et pendant la période de retrait de la Mission. Les organismes des Nations Unies présents au Libéria étudient actuellement la possibilité d'un transfert durable de la radio de la MINUL à une entité indépendante dans laquelle l'équipe de pays, la CEDEAO et d'autres partenaires pourraient être impliqués.

VII. Dispositif de soutien aux actions prioritaires à long terme en matière de consolidation de la paix

50. Dans le cadre de sa deuxième phase le plan fixe les objectifs à long terme des opérations de consolidation de la paix au Libéria. Il définit l'orientation stratégique du système des Nations Unies, à partir des besoins critiques recensés pour la période suivant immédiatement les élections et pour la pérennisation de la paix. L'examen conjoint de la deuxième phase du plan avec le nouveau Gouvernement, le système des Nations Unies, les partis politiques et les organisations de la société civile libériens et les partenaires internationaux, fera partie intégrante du processus de transition.

51. L'élaboration de la deuxième phase coïncidera avec l'examen et la fin de l'actuelle déclaration d'engagements réciproques. Les négociations entre l'équipe de pays et les acteurs nationaux en vue de l'élaboration du nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (qui entrera en vigueur en janvier 2019) commenceront aussi à ce moment-là. Par conséquent, il est recommandé que la deuxième phase du plan de consolidation de la paix serve de pierre angulaire au nouveau Plan-cadre pour l'aide au développement et que d'autres dispositifs de coopération internationale à reconduire et d'accords d'assistance de donateurs conclus avec le Gouvernement libérien y puisent leurs orientations. Le plan de consolidation de la paix pourrait également devenir un dispositif de responsabilité mutuelle définissant le partage des responsabilités entre le Gouvernement libérien, les parties prenantes nationales et la communauté internationale dans l'effort de pérennisation de la paix. En principe, la deuxième phase pourrait aller jusqu'en 2020, lorsqu'interviendra l'examen à mi-parcours prévu du deuxième Programme pour la transformation, marquant ainsi une autre étape importante pour l'examen du mandat de pérennisation de la paix dévolu au Gouvernement, aux organismes des Nations Unies et aux partenaires internationaux.

52. Au cours de la deuxième phase, l'équipe de pays des Nations Unies renforcera son rôle unifié de communication, de coordination et d'organisation, en établissant une présence visible et bien affirmée dans les médias publics, en veillant à ce que

les Libériens soient pleinement informés du rôle que l'ONU jouera dans l'action menée pour pérenniser la paix. La pleine mise en œuvre des recommandations issues du recensement des capacités de l'équipe de pays contribuera grandement à pallier les insuffisances qui empêchent les organismes des Nations Unies de fournir un appui au Gouvernement libérien après le départ de la MINUL. Il s'agira pour une grande part d'aider le Gouvernement nouvellement élu dans ses fonctions de planification, notamment en lui donnant des conseils sur l'harmonisation des plans nationaux avec les objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 et d'autres dispositifs internationaux, y compris les obligations découlant des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, en assurant une coordination efficace avec les partenaires internationaux. Pour accompagner ces efforts, une stratégie devrait être adoptée au niveau de l'ensemble de l'appareil d'État, y compris les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Dans ce contexte de planification générale, les organismes des Nations Unies, le Gouvernement libérien et les partenaires étudieront la possibilité de mener une évaluation élargie de relèvement et de consolidation de la paix, ou une variante hybride, à laquelle seraient associées l'Union européenne, l'ONU, la Banque mondiale, la CEDEAO et l'Union africaine.

53. Après le retrait de la MINUL, l'action de l'ONU en faveur de la paix et de la sécurité sera principalement axée sur la prévention des conflits. Un élément crucial de cette stratégie consistera à appuyer l'élaboration et l'application d'une politique de paix au niveau national et la mise en place de mécanismes de consolidation de la paix appropriés au niveau local. Les organismes des Nations Unies devront continuer de suivre l'évolution de la situation au Libéria et d'offrir, sur demande, leurs bons offices et leur assistance, notamment aux fins de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage et de règlement judiciaire à l'appui d'initiatives en faveur de la pérennisation de la paix, entre autres par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. La collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales permettra d'assurer l'efficacité des systèmes d'alerte rapide, et, conformément à la résolution 2171 (2014) du Conseil de sécurité, de faire en sorte que les systèmes d'alerte concernant des conflits potentiels débouchent sur l'adoption rapide de mesures préventives concrètes. Dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, l'ONU fournira une assistance dans les domaines prioritaires pour la consolidation de la paix qui relèvent des secteurs de la justice et de la sécurité, sous forme de conseils et de renforcement des capacités, comme indiqué dans le Programme commun pour la justice et la sécurité 2016-2019, et notamment un appui à la mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale.

54. La protection des droits de l'homme est essentielle pour la pérennisation de la paix, et l'ONU devra impérativement apporter son appui aux institutions et aux plans nationaux dans ce domaine durant cette phase du plan de consolidation de la paix. S'il était décidé de créer un bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Libéria, les organismes des Nations Unies devraient convenir d'un ensemble de tâches très spécifiques axées sur le renforcement des capacités nationales, et sur une stratégie de désengagement bien définie.

55. L'équipe de pays des Nations Unies renforcera sa collaboration avec les acteurs nationaux pour appuyer les actions dans les grands domaines prioritaires de la consolidation de la paix liés à la gouvernance. L'un des plus importants de ces domaines sera le processus de réforme constitutionnelle, qui s'impose pour le

renforcement de l'unité nationale, la promotion des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, la mise en place d'une gouvernance participative et responsable et la consolidation de la stabilité par la justice économique et sociale. Il s'agira notamment de dialoguer avec les partis politiques, la société civile et les organismes publics concernés, tels que la Commission de la gouvernance, la Commission électorale nationale et l'Autorité foncière, pour veiller à ce que la paix soit consolidée et la réconciliation promue au-delà des élections. À cet égard, la société civile sera un partenaire essentiel des organismes des Nations Unies pour ce qui est de renforcer les prises de décisions participatives au niveau gouvernemental, de faire entendre la voix des citoyens dans les processus de changement, et de s'assurer que tous les Libériens aient le sentiment que leurs préoccupations sont prise en compte par les autorités centrales et locales. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies collaboreront avec les entités gouvernementales compétentes pour faire en sorte que les organisations de jeunes et de femmes soient activement engagées dans les actions stratégiques de consolidation de la paix. Cette approche sera particulièrement pertinente pour faire avancer la réforme constitutionnelle devant conduire à un référendum, et renforcer les capacités des collectivités locales de façon à ce que les services dont elles ont la charge soient gérés de manière équitable et inclusive dans les 15 comtés du pays.

56. Durant la deuxième phase du plan de consolidation de la paix, les organismes des Nations Unies collaboreront avec les parties prenantes nationales pour lutter contre la pauvreté persistante. Il faudra, dans ce cadre, un appui à long terme aux réformes économiques à même de garantir aux communautés locales des moyens de subsistance et des perspectives de développement durables, une attention particulière étant accordée à l'autonomisation économique des femmes et à l'emploi des jeunes. Les organismes des Nations Unies aideront le Gouvernement libérien à élaborer et appliquer des stratégies qui favorisent une croissance économique durable et inclusive mue par le secteur privé, et visent à diversifier l'économie et développer des sources de revenus nationales, approches de nature à désamorcer les tensions sociopolitiques à l'origine de conflits potentiels. En outre, les organismes des Nations Unies appuieront les efforts de lutte contre la corruption qui continue de priver l'État de ressources importantes et fait obstacle aux investissements du secteur privé.

57. Les organismes des Nations Unies appuieront le recensement national qui aura lieu en 2018 et participeront au Comité de partenariat du recensement. Dans la mesure où le recensement servira de base à la répartition des ressources nationales et au découpage des circonscriptions électorales, le rôle de l'ONU consistera à veiller au respect des normes internationales et à conseiller le Comité technique national du recensement de la population.

58. L'équipe de pays aura la responsabilité toute particulière, dans le cadre de ses programmes, d'aider le Gouvernement libérien à développer les ressources humaines dans la société. Il importe que les organismes des Nations Unies adoptent des pratiques qui amélioreront, le plus efficacement possible, les perspectives de développement humain de tous les Libériens en s'attachant à promouvoir une croissance économique inclusive, une éducation de qualité, des systèmes de santé solides, le développement des infrastructures, l'esprit d'entreprise et des moyens de subsistance pour les femmes et les jeunes au niveau local. Parallèlement, l'action menée actuellement pour mieux faire entendre la voix des femmes et des jeunes et les faire participer davantage à la prise de décisions doit être intensifiée. Compte

tenu du lien étroit entre l'activité humaine et l'écosystème du pays, l'ONU et ses partenaires doivent contribuer à renforcer les capacités dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles et de l'adaptation aux changements climatiques.

VIII. Appui des acteurs multilatéraux et bilatéraux au plan de consolidation de la paix

59. Les acteurs multilatéraux et bilatéraux contribueront à la mise en œuvre du plan de consolidation de la paix en alignant leurs initiatives sur les priorités fixées par le Libéria et en favorisant un processus politique inclusif fondé sur un dialogue ouvert. Ainsi, durant la première phase du plan, ils continueront d'appeler l'attention sur l'importance des réformes à mener et sur la fourniture d'un appui conforme à leurs engagements et programmes antérieurs. Les valeurs cardinales de la consolidation de la paix telles que l'ouverture politique, le dialogue et la réconciliation, la participation égale des femmes et des hommes, des garçons et des filles, des jeunes et des personnes handicapées, et la viabilité environnementale resteront au cœur des accords de coopération entre le Gouvernement libérien et ses partenaires internationaux.

60. Les acteurs multilatéraux et bilatéraux évalueront l'efficience et l'efficacité des instruments et arrangements financiers qui visent à pérenniser la paix. Cette démarche peut comprendre la mobilisation de financements communs et de financements mixtes assurés par l'ONU, les donateurs bilatéraux et internationaux, les institutions financières multilatérales et le secteur privé, qui permettent de mutualiser les risques et d'optimiser l'efficacité des initiatives de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Les partenaires internationaux veilleront au respect des principes de transparence et de responsabilité, et à exercer un suivi approprié de l'utilisation des fonds pour réduire les risques de corruption, tout en favorisant une approche inclusive, intégrée, stratégique et cohérente de la consolidation de la paix.

61. Les acteurs multilatéraux et bilatéraux appelleront et maintiendront l'attention de la communauté internationale sur le Libéria et exhorteront tous les partis et candidats aux élections de 2017 à tout faire pour que le scrutin se déroule de manière pacifique et dans le respect de la loi électorale. L'Union africaine a entrepris d'apporter un appui technique ou logistique au processus électoral et de déployer une mission d'observation. Il importe que les acteurs internationaux s'associent aux préparatifs engagés par l'équipe de pays en vue de continuer à répondre aux besoins de consolidation de la paix après le retrait de la MINUL, qu'ils participent à l'examen de la première phase du plan de consolidation de la paix en collaboration avec le Gouvernement libérien nouvellement élu, les parties prenantes nationales et les organismes des Nations Unies et qu'ils aident à définir les engagements spécifiques de la deuxième phase du plan. Les acteurs multilatéraux et bilatéraux participeront pleinement aux dispositifs de gestion du plan de consolidation de la paix prévus par le Gouvernement, et seront associés au processus pour suivre les progrès accomplis dans l'obtention de résultats.

62. La CEDEAO devrait s'avérer un partenaire essentiel du maintien de la paix et de la sécurité au Libéria après le retrait de la MINUL. En tant que principal organe sous-régional de l'Afrique de l'Ouest, tenu par le traité qui l'institue d'œuvrer au maintien de la paix et de la sécurité et ayant adopté un vaste programme dans le

domaine du développement humain et de la sécurité humaine, la CEDEAO jouera un rôle important dans le cadre de son partenariat avec le Gouvernement libérien, l'équipe de pays et les acteurs internationaux. Elle est un allié naturel de l'effort de pérennisation de la paix, et a la capacité d'intervention nécessaire pour décourager et prévenir les conflits violents.

63. En collaboration avec le Gouvernement libérien, les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux, la CEDEAO appuiera l'exécution du plan de consolidation de la paix par les mesures suivantes :

a) Déployer son dispositif de réaction et d'alerte rapides au Libéria, grâce à l'installation d'un Centre national de coordination du mécanisme de réponse à Monrovia pendant la première phase du plan;

b) Créer une mission d'observation des élections, à court et à long termes, pour surveiller le déroulement du scrutin de 2017, et envoyer une équipe d'enquêteurs au Libéria, qui contribueront à l'élaboration de politiques générales et donneront des conseils stratégiques visant à garantir des élections inclusives et pacifiques;

c) Mettre en place, pendant la période électorale, un programme de renforcement des capacités à l'intention de membres d'associations féminines et de journalistes;

d) Associer les organisations de la société civile libérienne aux éléments essentiels du cadre régional de prévention des conflits de la CEDEAO;

e) Collaborer avec le Gouvernement libérien (le Bureau de la consolidation de la paix du Ministère des affaires intérieures et le Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale) à la transposition en droit interne des instruments internationaux sur la violence sexiste et la promotion de l'éducation et de l'autonomisation des femmes et des filles;

f) Aider le système des Nations Unies à faciliter le transfert sans heurt de la radio de la MINUL à une entité indépendante.

64. Le Groupe de la Banque mondiale appuiera l'exécution du plan de consolidation de la paix par les mesures suivantes :

a) Aider le Gouvernement libérien à utiliser plus efficacement et plus rationnellement ses ressources, notamment en procédant à un examen des dépenses publiques du secteur de la sécurité;

b) Achever et communiquer au Gouvernement libérien et aux partenaires internationaux, d'ici à mai 2017, une évaluation conjointe des risques et de la résilience;

c) Accorder la priorité, selon qu'il conviendra, dans les programmes de développement en cours, aux activités qui tiennent compte des séquelles du conflit et cherchent à les atténuer, notamment aux travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre, aux stages de formation professionnelle et d'autonomisation des jeunes et aux activités de développement participatif;

d) Étudier la possibilité de mener une évaluation tripartite (Union européenne, ONU, Banque mondiale), ou élargie, de la consolidation de la paix (de

type relèvement et consolidation de la paix, ou une variante hybride), dans le cadre de la planification de la deuxième phase;

e) Aider le Gouvernement libérien à élaborer et à mettre en œuvre sa stratégie de gestion des finances publiques, de manière à consolider les acquis obtenus dans la mobilisation des recettes, l'allocation des ressources, la gestion des dépenses et la reddition de comptes;

f) Favoriser une croissance partagée par l'instauration d'un climat propice aux affaires, l'amélioration de la connectivité et de l'approvisionnement en électricité, et l'accès à des services publics de qualité.

IX. Modalités de gestion

65. Le suivi du plan de consolidation de la paix sera assuré conjointement par le Gouvernement libérien, les organismes des Nations Unies, la Commission de consolidation de la paix, les acteurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations régionales et des représentants de la société civile libérienne.

66. Pendant la première phase, les groupes de travail chargés des différents secteurs du programme de transformation se réuniront une fois tous les deux mois pour évaluer la mise en œuvre du plan de consolidation de la paix. Les résultats de leurs travaux seront examinés lors des réunions de l'Alliance pour le développement du Libéria (Liberia Development Alliance), selon la structure de base approuvée. Ces réunions seront présidées par la Présidente, qui assurera, au plus haut niveau, la supervision générale de la mise en œuvre du plan de consolidation de la paix. L'Alliance se réunira deux fois par an pour examiner le plan et le Gouvernement libérien fournira des services de secrétariat et un appui à la préparation des réunions. L'objet de ces réunions officielles sera d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des engagements du plan de consolidation de la paix, et d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les questions fondamentales relatives à la consolidation de la paix requérant des mesures supplémentaires. Les aspects sectoriels seront examinés par les groupes de travail chargés des différents secteurs. Le transfert des attributions de la MINUL devrait être examiné avec le Représentant spécial du Secrétaire général, autant que possible pour faire progresser la mise en œuvre.

67. Avant le départ de la MINUL, le nouveau Gouvernement libérien, les organismes des Nations Unies, la Commission de consolidation de la paix, les acteurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations régionales et les représentants de la société civile libérienne entameront l'examen des progrès accomplis au cours de la première phase du plan. L'examen devra aboutir à un accord sur les activités prioritaires et le financement requis pour la deuxième phase, et réaffirmer les modalités de gestion concernant le suivi de la mise en œuvre du plan. Ce processus inclura l'examen final de la déclaration d'engagements réciproques et l'étude de différentes options permettant de garantir l'exécution de la deuxième phase du plan de consolidation de la paix avec un cadre de responsabilité mutuelle. Au cours de la deuxième phase du plan, les examens de suivi trimestriels devraient être maintenus et s'élargir à la Commission de consolidation de la paix.

68. L'instrument de suivi des résultats utilisera des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis sur la voie du rétablissement de la cohésion sociale et

de l'approfondissement de la réconciliation, deux facteurs essentiels de la transformation des conflits et de la pérennisation de la paix. Il fera appel aux méthodes qualitatives et quantitatives actuellement utilisées au Libéria pour évaluer les risques, établira un diagnostic et aura des qualités prédictives qui permettront au Gouvernement et aux parties prenantes de trouver des points d'entrée optimaux pour les politiques et programmes de consolidation de la paix. En tant que baromètre des progrès accomplis, cet instrument suivra l'évolution des critères essentiels à la consolidation de la paix au fil de la mise en œuvre du plan. La cohésion sociale sera évaluée grâce au suivi de la corruption telle qu'elle est perçue, de la confiance dans les institutions, de la sécurité humaine et du degré de satisfaction dans la vie. Les progrès accomplis dans le domaine de la réconciliation seront évalués à l'aide d'indicateurs mesurant les stéréotypes négatifs, l'anxiété dans les rapports entre groupes, les barrières sociales, les menaces sociales et les discriminations actives.

Annexe I

Priorités du Libéria en matière de consolidation de la paix au cours de la première phase

Le Gouvernement libérien s’engage à collaborer avec toutes les parties prenantes nationales et internationales pour atteindre les résultats ci-après avant janvier 2018.

Conduite d’élections pacifiques et inclusives en 2017

- Assurer la conduite d’élections présidentielles et législatives libres, équitables, transparentes et sûres en 2017, dans le respect de la nouvelle loi électorale;
- Engager les partis politiques dans un pacte visant à assurer le déroulement pacifique et inclusif des élections, de la période postélectorale et de la transition politique;
- Fournir les autorisations budgétaires requises et veiller à ce que les ressources nécessaires à la tenue des opérations électorales de 2017 soient disponibles suffisamment à l’avance;
- Encourager les partis politiques à accroître la représentation des femmes au sein des institutions élues, en application de la nouvelle loi électorale;
- Veiller à ce que les institutions chargées de la justice et de la sécurité soient opérationnelles et dotées des ressources nécessaires suffisamment à l’avance, et améliorer la coordination de ces institutions au niveau local.

Paix, sécurité et état de droit

- Fournir à l’avance au Ministère de la justice et au pouvoir judiciaire, dans la limite des ressources disponibles, les autorisations budgétaires pour, selon le cas, engager des poursuites, désigner des avocats commis d’office et se prononcer sur les délits et différends liés aux élections;
- Renforcer la coopération des communautés avec le secteur de la sécurité par la mise en place de partenariats avec la société civile et de dispositifs de police de proximité bien coordonnés;
- Renforcer le rôle des conseils de sécurité de comté et de district et du réseau d’alerte et de réaction rapide des comtés, et relier ces mécanismes au centre de coordination du dispositif national d’alerte et de réaction rapide du Libéria;
- Rendre opérationnels le comité de gestion des politiques et le comité d’examen des plaintes civiles et commencer à appliquer la stratégie de sécurité nationale, la loi sur le contrôle des armes à feu et des munitions, la loi sur la police et la loi sur les services d’immigration;
- Continuer à appliquer les recommandations acceptées à l’échelle nationale pour remédier aux faiblesses systémiques du secteur de la justice pénale;
- Réviser la Stratégie d’apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale (2013-2030) et élaborer le premier volet du projet relatif aux symboles historiques nationaux afin de promouvoir l’unité nationale;

- Organiser des dialogues de réconciliation dans sept comtés et convoquer une conférence nationale sur la réconciliation.

Gouvernance et institutions publiques

- Gérer la transition politique et administrative et assurer la protection des biens publics;
- Adopter la loi relative à l'administration locale avant septembre 2017;
- Adopter la loi sur les droits fonciers avant septembre 2017 et veiller à ce que l'autorité foncière soit opérationnelle en lui fournissant les autorisations budgétaires requises;
- Créer, avant juin 2017, le Ministère de l'administration locale et de la consolidation de la paix qui remplacera le Ministère de l'intérieur;
- Achever la mise en place des centres de services dans les 15 comtés et prévoir des ressources correspondant au montant de leurs opérations et de leurs dépenses renouvelables pour l'exercice budgétaire 2017-2018;
- Mettre en œuvre le cadre politique et l'accord concernant les organisations de la société civile établis par le Gouvernement libérien, en mettant un accent particulier sur l'organisation d'un sommet national auquel participeront, entre autres, le Gouvernement et le Conseil national des organisations de la société civile du Libéria;
- Élaborer et soumettre au Parlement une loi sur la protection des témoins et les dénonciateurs d'abus avant juillet 2017.

Réforme et développement économiques

- Formuler un cadre de planification nationale qui remplacera le Programme pour la transformation et qui sera aligné sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063;
- Mettre en place un groupe chargé de la recherche et des politiques au sein du Ministère des finances et de la planification du développement en vue d'améliorer la gestion des politiques macroéconomiques, notamment les modèles économiques et les services consultatifs pour l'élaboration des politiques, afin de renforcer la prudence budgétaire, d'accroître les recettes et d'optimiser les services;
- Renforcer le système de gestion de l'information sur l'aide afin d'accroître les capacités de coordination et de gestion de l'aide.

Questions transversales

- Mettre en œuvre le Plan d'action national en faveur des droits de l'homme et promouvoir la protection des droits de l'homme dans toutes les sphères d'activité du Gouvernement; demander l'ouverture d'un bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Libéria;
- Adopter la loi sur la jeunesse avant septembre 2017;
- Accélérer la mise en œuvre des projets et programmes conçus pour stimuler de façon constructive la participation des jeunes aux opérations électorales de

2017, notamment le projet en faveur de la jeunesse et le programme de formation professionnelle et technique;

- Assurer la participation effective des femmes à toutes les étapes des élections de 2017, en tant que candidates, électrices et administratrices électorales;
- Instaurer une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes lors de l'établissement des budgets des ministères, des organismes et des commissions pour l'exercice 2017-2018, en accordant une attention particulière aux filles et aux femmes marginalisées;
- Élargir l'initiative des huttes de la paix mise en œuvre par les femmes pour promouvoir un dialogue inclusif, la médiation et le règlement des conflits au niveau local;
- Achever l'examen du Plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et commencer à appliquer les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Note : Pour aider le Gouvernement à honorer ses engagements concernant la mise en œuvre des activités prévues pour la première phase du plan de consolidation de la paix, le Bureau pour la consolidation de la paix s'attachera, en concertation avec le Ministère des finances et de la planification du développement et d'autres ministères d'exécution, à en préciser les implications financières dans le cadre de l'établissement du budget de l'exercice 2017-2018.

Annexe II

Priorités du Gouvernement libérien en matière de consolidation de la paix au cours de la deuxième phase

Il est prévu que le nouveau Gouvernement libérien travaillera avec les parties prenantes nationales et internationales pour mobiliser les soutiens politiques et financiers propres à faire avancer la consolidation de la paix dans les domaines suivants :

Paix, sécurité et état de droit

- Mettre en œuvre des réformes politiques et législatives liées à la sécurité publique et au secteur de la sécurité privée;
- Moderniser le cadre législatif et directeur applicable au secteur de la justice et de la sécurité par la mise en œuvre de réformes ciblées et l'application effective de nouvelles lois et politiques;
- Renforcer la coordination entre les trois branches du pouvoir et entre les institutions chargées de la justice et de la sécurité, ainsi qu'entre celles-ci et les institutions garantes de l'intégrité, l'objectif étant d'assurer la cohérence des politiques sur le plan opérationnel et d'améliorer le contrôle et la responsabilisation;
- Poursuivre l'envoi partout dans le pays de personnel qualifié dans le domaine de la justice et de la sécurité en procédant aux recrutements et à la formation nécessaires et en mettant l'accent sur la réalisation des objectifs relatifs à l'emploi des femmes dans ce secteur;
- Appliquer les recommandations issues de l'examen des dépenses publiques afin de s'assurer que le secteur de la justice et de la sécurité est doté de ressources suffisantes et géré de façon efficace;
- Élaborer et mettre en œuvre une politique de paix au niveau national;
- Fournir en temps voulu aux principales institutions chargées de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix l'aide budgétaire requise pour assurer leur bon fonctionnement;
- Fournir en temps voulu l'appui financier nécessaire au renforcement des initiatives de paix transfrontalières, notamment la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano, avec la participation des responsables locaux, des chefs traditionnels et des populations vivant de part et d'autre des frontières séparant le Libéria de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et de la Sierra Leone;
- Renforcer le rôle des mécanismes traditionnels de consolidation de la paix et de prévention des conflits, notamment le système des cases à palabres, dans le processus de consolidation de la paix.

Gouvernance et institutions publiques

- Achever le processus de réforme constitutionnelle et organiser un référendum sur la Constitution libérienne d'ici à la fin décembre 2019;

- Accélérer le processus de décentralisation et veiller à ce que la loi relative à l'administration locale soit pleinement appliquée;
- Renforcer les institutions garantes de l'intégrité nationale et la mécanique judiciaire pour lutter contre la culture de la corruption et de l'impunité et les pratiques qui en découlent;
- Accélérer le processus de réforme agraire pour garantir l'instauration d'un système d'administration et de gouvernance foncières équitable et solide.
- Modifier la loi sur la Commission de lutte contre la corruption de 2008 de façon à ce que les tribunaux compétents en la matière soient pleinement habilités à mener des poursuites.

Réforme et développement économiques

- Mettre en œuvre un cadre de développement national intégré en veillant à ce que les ressources financières et politiques nécessaires soient disponibles pour transposer les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 au niveau national;
- Élaborer et appliquer une stratégie de mobilisation des ressources nationales et élargir la marge de manœuvre budgétaire en mettant l'accent sur la diversification de l'économie libérienne, la promotion de la croissance du secteur privé et l'exploitation du potentiel d'investissement des Libériens de la diaspora.

Questions transversales

- Accélérer la transposition des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans la législation nationale et prendre des mesures de protection concrètes pour garantir à tous les Libériens le plein exercice de leurs droits fondamentaux;
- S'attaquer aux problèmes de justice transitionnelle au Libéria, conformément aux recommandations énoncées dans le rapport final de la Commission Vérité et réconciliation;
- Établir des mécanismes permettant d'assurer l'application et le suivi indépendant des recommandations énoncées dans les rapports de l'Examen périodique universel;
- Faire en sorte que la Commission indépendante des droits de l'homme soit en mesure de s'acquitter pleinement de son mandat partout dans le pays;
- Élaborer et exécuter un programme national en faveur de l'emploi des jeunes bien coordonné et financé qui permette d'offrir un travail décent à tous les jeunes, notamment les diplômés universitaires et les apprentis;
- Introduire l'instruction civique et l'éducation à la citoyenneté dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire, et soutenir les activités extrascolaires visant à promouvoir la résolution des problèmes par le dialogue au niveau local;

- Créer un réseau de services d'orientation psychosociale à l'échelle du pays pour aider les jeunes vulnérables, appuyer leur développement moral, éthique et intellectuel et leur offrir des soins de santé mentale;
- Inscrire la discrimination positive en faveur des femmes dans le processus de réforme constitutionnelle;
- Veiller à ce que la problématique homme-femmes soit intégrée dans la planification et l'élaboration de toutes les politiques nationales;
- Assurer une gestion des ressources naturelles efficace, transparente et tenant compte des risques de conflit et des effets du climat;
- Incorporer les stratégies d'adaptation autochtones efficaces dans les politiques et plans nationaux de développement en veillant à ce que les stratégies et activités d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces changements intègrent une perspective sociale et tiennent compte des risques de conflit.

Annexe III

Déclaration des partis politiques enregistrés au Libéria en faveur du plan de consolidation de la paix pour le Libéria, adoptée au quartier général de la Mission des Nations Unies au Libéria, à Monrovia, le 17 mars 2017

Attendu que les partis politiques libériens ont participé aux consultations engagées par le système des Nations Unies au Libéria en vue d'élaborer un plan de consolidation de la paix, en application de la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité,

Attendu que les parties ont adhéré au principe directeur d'appropriation nationale inclusive du plan de consolidation de la paix,

Attendu que les parties ont reconnu que les priorités définies dans le plan de consolidation de la paix sont cruciales pour pérenniser la paix au Libéria et que la consolidation de la paix continue de relever de la responsabilité nationale de toutes les branches du pouvoir public et de la société dans son ensemble,

En foi de quoi, les partis politiques décident d'appuyer le plan de consolidation de la paix pour le Libéria et de collaborer avec le Gouvernement libérien, le système des Nations Unies, les organisations régionales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et la société civile pour œuvrer activement à la réalisation des objectifs prioritaires de consolidation de la paix qui sont présentés dans les annexes I et II du plan.

Annexe IV

Déclaration du Conseil national des organisations de la société civile du Libéria, adoptée le 18 mars 2017

Attendu que le Conseil national des organisations de la société civile du Libéria est l'organe suprême qui représente la société civile au Libéria et que ses membres sont élus par un groupe représentatif de pairs issus d'organisations de la société civile de tout le pays,

Attendu que le Conseil national des organisations de la société civile du Libéria se réjouit à la perspective de participer pleinement, à tous les niveaux, à la mise en œuvre du plan de consolidation de la paix,

Attendu que les organisations de la société civile doivent surveiller le processus électoral, assurer l'éducation civique des électeurs, demander des comptes aux partis politiques quant à l'application du mémorandum d'accord qu'ils ont conclu avec la Commission électorale nationale et mener des activités d'information à cette fin, en faveur de notre démocratie,

Attendu que les organisations de la société civile sont essentielles pour consolider la paix, leurs compétences et leurs expériences étant utiles au processus global de réconciliation nationale que l'on doit mener pour éviter de sombrer de nouveau dans la violence,

Attendu que les organisations de la société civile doivent être associées à l'adoption des textes de loi fondamentaux qui s'imposent pour que les pouvoirs publics puissent remédier aux causes profondes des conflits, y compris les projets de loi en cours relatifs aux droits fonciers, à la gouvernance locale, à l'équité du statut des deux sexes et à la violence domestique.

Attendu que les associations locales devraient participer pleinement aux efforts de décentralisation et faire partie des partenaires qui mettent en place et gèrent les centres de services au niveau des comtés,

Attendu que la société civile aura sa place dans le mécanisme chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de consolidation de la paix, comme cela a été établi dans les modalités de gestion,

En foi de quoi, le Conseil national des organisations de la société civile du Libéria et ses membres décident de soutenir le plan de consolidation de la paix et de continuer à œuvrer sérieusement à la consolidation de la paix, et réaffirment leur engagement à demander des comptes au Gouvernement libérien au sujet du processus de transition et de l'application du plan de consolidation de la paix.